

## PEER TO PIRE

Soumis par robocop  
15-10-2004

A RODEZ dans l'Aveyron un tribunal a relaxé un jeune homme de 22 ans qui avait gravé pourtant 488 films sur cd au format DIVX. Il avait été arrêté par la Gendarmerie et le Syndicat de l'édition vidéo et la Fédération Nationale des Distributeurs de Films et des Producteurs s'étaient portés parties civiles contre lui. Coup de chance pour lui, le tribunal a estimé que les supports étaient réservés à un usage strictement privé. Ce jugement va à l'encontre du désir des autorités et vise en fait à mettre les politiques devant leur responsabilité! D'autres sources affirment qu'il aurait été relaxé pour d'autres raisons.

A Vannes au mois d'avril et à Arras en juillet, des internautes avaient été condamnés pour des faits équivalents! Allons-nous tous emménager à RODEZ, son église, et sa boulangerie sur la place...ou plutôt aller aux Etat-Unis!

En effet aux USA dans la bataille qui opposait la RIAA contre le fournisseur d'accès VERIZON, la cour suprême a refusé d'examiner le recours de la RIAA contre VERIZON qui peut donc désormais refuser de donner le nom de ses abonnés accusés de piratage. Bien entendu, il ne s'agit pas simplement de bonté d'âme de la part de VERIZON. Iriez-vous vous abonner à un FAI qui "donne" ses clients,mmmm?

Des jugements similaires avaient été rendus au Pays-Bas ou au Canada où la Cour Fédérale de l'Ontario avait jugé le téléchargement pour copie privée comme un simple acte de photocopiage! En ESPAGNE, le téléchargement à usage privé est autorisé! D'un côté les grandes maisons de disque font peur à tout le monde avec leurs procès et leur déclaration dans la presse et à la TV. Et de l'autre côté en douce ils inondent les réseaux Peer-to-Peer de fichiers cor.....criiiiiichhhh...corrompus! Alors que faire, cessez d'utiliser Kazaa, Emule, Edonkey et BitTorrent? Et cryptez vos disques avec du PGP 128 bits ou plus! A vous de voir!